



DELIBERATION N°20140101 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MASSENET/PASTEUR - MODIFICATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément à l'article D.411-1 du code de l'éducation, lors de la séance du 22 avril dernier, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des conseils d'école des établissements d'enseignement public du 1er degré de la commune.

Pour l'école élémentaire Massenet/Pasteur, c'est M. Francis NGOH NGANDO qui a été désigné. Mais pour des raisons professionnelles, il ne peut plus assurer cette représentation.

Il convient donc de procéder à son remplacement au sein du conseil d'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE :

- **de procéder** à l'élection d'un nouveau représentant pour siéger au conseil d'école de l'école élémentaire Massenet/Pasteur.

Candidat : M. Philippe Paret

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a obtenu :

- M. Philippe Paret : 34 voix pour et 4 abstentions.

Est donc élu : M. Philippe Paret à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour et 4 abstentions.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014